

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 Juillet 1876*

COMPTE-RENDU DU 23<sup>me</sup> EXERCICE

1896-1897

1897 - 1898

IMP. DES 4 FRÈRES

18151  
F9C72

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

# PRISONNIERS LIBÉRÉS

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 Juillet 1876*



---

COMPTE-RENDU DU 23<sup>me</sup> EXERCICE

1896-1897

---

1897 - 1898

# ŒUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

Fondée en Septembre 1874.

Le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.  
Le CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.  
Le CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.  
S. E. Mgr LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.  
S. G. Mgr DE LA BOULLERIE, Coadjuteur.  
SILLIMAN (Ch.), *Président*.  
VAUCHER, *Président à la Cour*. } *Vice-Présidents*.  
GROSSARD (O).  
BALLANDE (L.), *Trésorier*.  
COUVE (H.), *Secrétaire*.

## Donateurs fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.)	MM. JOHNSTON (H.).
BAOUR et Cie.	JOHNSTON (Nat.).
BRANDENBURG (Ch.)	LALANDE (Armand).
M <sup>me</sup> Ch. BRANDENBURG.	LUR SALUCES (marquis de).
MM. BRANDENBURG (Albert.)	DE LUZE (Alfred).
BALLANDE (L.).	LE QUELLEC (A. Casimir.)
BALLANDE (André).	LE QUELLEC (Louis).
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> BEDOURET.	MESTREZAT (Paul).
MM. CADILHON (C.)	PIGANEAU & Fils.
CALVET (J.) et Cie	RÖDEL & fils frères.
CORNOULS-HOULÈS (G.).	SAMAZEUILH & fils.
M <sup>e</sup> CASTERA.	SCHACHER (G.).
CRUSE (H.).	SILLIMAN (Ch.).
CRUSE (A.).	SILLIMAN (G.).
CRUSE (Ed.).	M <sup>lle</sup> Julie SILLIMAN.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> H. CRUSE.	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> SCHYLER.
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Ed. CRUSE.	Syndicat de la boucherie et de la charcuterie.
MM. ESCARRAGUEL (A.).	MM. TEYSSONNEAU (E.).
FAURE (Lucien).	A. DE LUZE (Baron).
FOSSE (H.).	TASTET & LAWTON.
FOSSE (Ch.).	LAFARGUE (A.) & C <sup>o</sup> .
GALTIÉ (J.).	MARC MAUREL.
GOUZIL neveu.	L. TAMPIER.
GROSSARD (O.)	

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

S. E. M<sup>r</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.  
M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.  
M. LE MAIRE DE BORDEAUX.  
M. BÉRENGER, Sénateur, Président de la Société de patronage de Paris.

MM. DELCURROU, premier Président de la Cour d'appel.  
LEFRANC, procureur général à la Cour d'appel.  
Jules CALVÉ, président du Tribunal civil.  
HAFFNER, procureur de la République.  
Anselme LÉON, conseiller à la Cour.  
DES GROTTEs, ancien Conseiller général.  
MARC MAUREL, ancien membre de la Chambre de commerce.  
Le PRÉSIDENT de la Commission départementale.  
PRÉTÔT, conseiller à la Cour.  
LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de Préfecture.  
LANUSSE, administrateur des Hospices.  
SCHENGRUN-LOPÈS-DUBEC, administrateur du Bureau de bienfaisance.  
O. GROSSARD.  
André BALLANDE, négociant-armateur.  
VITRY, directeur de la 26<sup>me</sup> circonscription pénitentiaire.  
Henri COUVE.  
Gustave SILLIMAN, négociant.  
F.-G. MOLINIÉ.  
Aim. LALANDE fils, négociant.  
Charles A. DE LUZE, négociant.  
Arthur ESCARRAGUEL.  
Emile TEYSSONNEAU, négociant.  
Adolphe BERMOND, négociant.  
Ed. LAWTON.  
P. MESTREZAT, négociant.  
Hermann CRUSE, négociant.  
MARCILLAUD DE BUSSAC, conseiller à la Cour.  
Henri RÔDEL, substitut du Procureur de la République.  
LANOIRE, conseiller général de la Gironde.  
LESCA, conseiller général de la Gironde.  
Ch. FOSSE, négociant.  
H. FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.  
G. LUNG.

### MEMBRES HONORAIRES

MM. L. LE GOUËST, directeur de la Maison centrale de Loos-lès-Lille.  
L. TRARIEUX, sénateur de la Gironde.  
DEMONS, docteur-médecin, professeur à la Faculté de médecine.

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA SOCIÉTÉ

MM. O. GROSSARD, *Président*.  
G<sup>ve</sup> SILLIMAN { *vice-présidents*.  
H. COUVE. {  
A. BALLANDE, *trésorier*.  
Henri RÔDEL, *Secrétaire*.  
H. FRANÇOIS, *secrétaire adjoint*.  
Hermann CRUSE. }  
Ch. FOSSE. } *assesseurs*.  
MARCILLAUD DE BUSSAC. }  
F. G. MOLINIÉ. }  
VITRY. }  
Charles A. DE LUZE. }

J. CALVÉ, *Secrétaire honoraire*.  
PERINGUEY, docteur-médecin, *service médical*.  
A. CARON, officier en retraite, *directeur du refuge*.  
E.-É. BARBE, *surveillant*.

### PATRONS DE LA SOCIÉTÉ

MM. Joseph BONNET.  
P. Henri VIDEAU fils.  
GARDETTE.  
NAUDIN.  
HOSTEIN.

## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

## PRISONNIERS LIBÉRÉS

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du Samedi 13 Novembre 1897

L'assemblée générale de la société de Patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, Rue Malbec, le samedi 13 novembre 1897, à deux heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. O. Grossard, président de l'Œuvre, assisté de MM. Silliman, vice-président; Rödel, secrétaire; Ballande, trésorier; G. Molinié, Vitry, directeur de la 26<sup>me</sup> circonscription pénitentiaire, assesseurs.

M. le Général commandant le 18<sup>me</sup> corps d'armée, M. le Procureur général près la Cour d'appel, M. le Président du Tribunal civil, M. le grand Rabbin, M. le Maire de Bordeaux, MM. de la Ville de Mirmont et Camelle, adjoints, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs membres du Conseil d'Administration, s'étaient fait excuser.

M. le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, prononce une allocution, au cours de laquelle il passe en revue les divers modes de patronage et s'étend particulièrement sur le patronage des enfants.

M. Rödel, secrétaire, donne lecture d'un rapport sur le dernier exercice. Il parle des Congrès qui se tiendront à Lille et à Anvers en 1898; il félicite MM. Calvé, secrétaire général honoraire de la Société; Duflos, Directeur de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de l'Intérieur, Vincens, sous-directeur honoraire de la même administration, des distinctions qui leur ont été dernièrement accordées.

Il rend compte ensuite du fonctionnement de l'Œuvre du 1<sup>er</sup> novembre 1896 au 31 octobre 1897.

M. André Ballande, trésorier, expose les mouvements de la caisse pendant la même période.

L'Assemblée générale procède ensuite aux élections pour le renouvellement du Comité exécutif.

Sont réélus : MM. O. Grossard, G. Silliman, H. Couve, A. Ballande, Henri Rödel, Henri François, Hermann Cruse, Charles Fosse, Marcillaud de Bussac, F. G. Molinié, Vitry.

M. Charles A. de Luze est élu en remplacement de son père, M. le baron Alfred de Luze, décédé.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

*Le Secrétaire,*

Henri RÖDEL.



## Allocution de M. GROSSARD, Président.

MESSIEURS,

Depuis ces dernières années, le nombre des Sociétés de patronage en faveur des libérés n'a cessé d'aller en augmentant.

Le bulletin du mois d'octobre dernier, publié par l'Union des patronages de France, fournit une liste, sur laquelle nous avons eu la satisfaction de compter jusqu'à soixante sociétés adhérentes.

L'initiative de ce développement revient principalement aux honorables membres de la magistrature qui trouvent, on peut aussi l'ajouter, un précieux appui auprès de l'administration pénitentiaire.

A la fin du dernier congrès tenu dans nos murs, M. Duffos, délégué du Ministère de l'Intérieur, exposait en termes d'une grande éloquence, les pensées que faisait naître en lui la mission du patronage des libérés.

En sa qualité de directeur de l'Administration pénitentiaire, mettant en pratique ce qu'il a si bien développé, il ne cesse de prêter à ces œuvres son concours le plus dévoué.

Ce sont donc ceux en contact le plus immédiat avec les détenus qui reconnaissent et préconisent l'utilité de fonder des institutions, où le libéré sortant de prison, sans appui et sans ressources, puisse trouver une assistance, sans laquelle il se verrait presque inévitablement entraîné à une nouvelle rechûte.

Les uns et les autres savent où conduit fatalement la pente de la récidive.

Chacun des retours dans les maisons d'arrêt, encore de beaucoup les plus nombreuses où l'on retrouve le régime en commun, marque une nouvelle déchéance dans la dignité, une atténuation dans le sentiment d'intimidation.

Le découragement s'offre comme terme à des efforts infructueux.

Dans l'atmosphère contaminée dont l'air est imprégné, les meilleures résolutions se voient étouffées par les funestes effets de la plus pernicieuse promiscuité.

Le récidiviste, on le comprend, arrive insensiblement à ne plus demander au travail ses moyens d'existence.

Recherchant uniquement la fréquentation de ses pareils, il s'enfonce de jour en jour davantage dans le vice et la perversité.

Fatalement, il deviendra un irréconciliable révolté contre l'ordre social.

S'il existe un patronage dans la ville où le condamné subit sa peine, il aura connu son existence et son fonctionnement par M. le Directeur de la circonscription pénitentiaire et par les gardiens de la prison.

Les Membres de la Société offriront aux uns le rapatriement soit auprès de leurs parents, soit encore dans une localité connue d'eux, où ils auront l'espoir de trouver un embauchage ; à d'autres, la fourniture d'outils indispensables, vendus dans un moment de pressante détresse ; puis la réconciliation avec les parents ou d'anciens patrons ; à certains, l'admission au refuge pour y travailler, en attendant qu'on ait pu leur procurer une occupation au dehors, ou qu'ils aient pu y parvenir eux-mêmes, un séjour également dans notre asile pour suivre les formalités exigées par le recrutement en vue d'engagements dans l'armée, quelquefois pour y attendre leur admission dans les hospices ; enfin ces divers services énumérés chaque année dans nos compte-rendus, qui font qu'au sortir de la prison, le libéré ne se sentira pas seul et, par suite, exposé à toutes les angoisses d'une situation sans lendemain.

Tout en tenant largement ouverte la porte de notre refuge à tous ceux qui n'ont encouru qu'une condamnation, deux au plus, nous ne pouvions sans de graves inconvénients admettre ceux sur le compte desquels le gardien chef nous fournit de mauvais renseignements ; le plus souvent d'ailleurs nous n'avons pas besoin de les refuser.

Ennemis de toute contrainte, de tout assujétissement à une règle comme celle que nous imposons au refuge (lever à 5 heures, travail, bonne conduite et bonne tenue, coucher à 8 heures du soir) non seu-

lement ils ne tiennent pas à profiter de notre patronage, mais ils s'efforcent encore d'en détourner ceux qui ont le désir d'y recourir, et trop souvent ils y réussissent.

Nous avons déjà eu occasion de le dire et nous le répétons encore, les trois quarts au moins de nos patronnés sont vraiment dignes d'intérêt.

Malheureusement un certain nombre d'entr'eux se trouvent exposés aux plus cruelles épreuves.

Que de fois, c'est un adulte, dont le chef de famille, s'adonnant à l'ivrognerie ou au jeu, dissipe les modestes ressources de l'intérieur, heureux quand, à sa rentrée au foyer, il ne rosse sa femme et ses enfants ! Puis celui-ci, abandonné jeune encore par ses parents, ou brutalement maltraité. Voilà un jeune homme, dont le père, la mère et un frère sont sous les verrous, un dont la mère se livre à la prostitution. Ceux-ci n'ayant jamais entendu aucune notion de morale et d'autres pis encore, n'ayant reçu que les plus mauvais exemples, les plus mauvais conseils.

En voyant passer devant soi toutes ces situations navrantes, on comprend les services qu'on doit attendre de la loi sur la déchéance de la puissance paternelle.

Enlever à des parents indignes la direction de leurs enfants, c'est sauver l'avenir de ces jeunes êtres, en leur préparant une existence de travail, de dignité, quelquefois même d'honneur.

En outre de la catégorie dont nous venons de donner un aperçu succinct, nous voyons encore des orphelins, parfois frêles et délicats, sans personne pour s'intéresser à eux. Des hommes de tous âges, dans un état de santé, ou atteints d'infirmités ne leur permettant pas de se livrer à un travail tant soit peu pénible, quelquefois même à aucun, quand l'âge vient s'ajouter à des maux incurables.

D'autres dénués d'intelligence, au point de ne pouvoir trouver que très difficilement à s'employer, obligés par suite de se contenter des plus minimes salaires.

Tous ces individus, généralement venus des campagnes, sont certainement très décidés à se soumettre à la loi du travail.

Ils veulent vivre honorablement.

Si quelques-uns s'obstinent à ne pas revenir auprès de leurs pa-

rents, seule solution pratique pour eux, il est des pères et des mères qui refusent de recevoir leurs enfants, comme bouches inutiles....

La vie présentera de bien âpres difficultés à tous ces deshérités.

S'il ne nous est guère possible d'envisager des résultats durables pour les effets de notre patronage à l'égard de ces catégories, il nous est pourtant permis d'espérer que ceux qui ont succombé aux étreintes de la dernière misère, à la suite d'un moment de faiblesse ou d'égarement, se relèveront courageusement et sauront conserver le sentiment de dignité que nous les avons aidés à reconquérir.

Les statistiques relevées à la prison nous fournissent une moyenne annuelle de nos récidivistes, qui très rarement a dépassé 15 0/0.

Comme vous venez de le voir, nous ne pouvons venir en aide qu'à la portion vraiment susceptible de relèvement.

Un seul asile permanent en France consent à recevoir les libérés, quel que soit le nombre de leurs condamnations.

Nous avons déjà eu occasion de vous dire les prodiges accomplis par le vénérable Abbé Villon qui, depuis 1864, dirige cet établissement ouvert seulement à quarante pensionnaires.

C'est donc à la détention plus ou moins longue, et en dernier lieu à la relégation, qu'a été abandonné le soin de ramener au bien les récidivistes endurcis.

Mais en renonçant, non sans regret, à rien entreprendre à l'égard de ces malheureux, le sentiment public s'est porté au secours de l'enfant et de l'adulte pour s'efforcer de prévenir ou d'arrêter un mal qu'on ne pouvait guérir quand il avait pris pleine possession de sa victime.

Plus on les retire jeunes, en effet, de milieux pernicieux, plus est rendue facile l'œuvre de leur relèvement.

La loi sur la déchéance de la puissance paternelle est venue donner à l'assistance publique un grand nombre de nouveaux pupilles.

Pour suffire aux exigences de ces nouveaux contingents, il fallait un plus grand concours encore d'efforts généreux.

Dieu merci, dans notre cher pays, les dévouements ne manquent jamais.

Plusieurs sociétés privées furent organisées.

Bordeaux sut, comme toujours, maintenir le rang qu'il a conquis dans les annales charitables de la France.

L'Œuvre des enfants abandonnés ou délaissés de la Gironde fut fondée en 1889.

Je n'apprendrai à aucun de vous les admirables transformations qu'on y accomplit.

Semblables résultats ne viennent-ils pas donner la plus éclatante confirmation à l'idée qu'exprimait si éloquemment M. le Sénateur Bérenger, au cours de la conférence qu'il est venu faire dans notre ville.

« Combien de malfaiteurs, disait-il, même parmi les plus dangereux, qui jamais ne seraient venus s'asseoir au banc de l'infamie, « s'ils avaient eu pour les former et les soutenir les tendres sollicitudes d'une pieuse mère! »

Quelques années plus tard, nous vîmes s'organiser, grâce à l'initiative de nos honorables magistrats, un comité de défense des enfants traduits en justice.

Il s'inscrivit après ceux de Paris et de Marseille.

L'administration pénitentiaire, il est juste d'en convenir, s'efforce de son côté d'apporter de sérieuses améliorations dans les maisons et les colonies dont elle a la direction.

Ce concours général de bonnes volontés a déjà commencé à porter des fruits bien appréciables.

Tout fait espérer que des résultats encore meilleurs viendront couronner de si nobles efforts.

Il s'agit en effet de sauver le plus de ces enfants, — ils sont milliers! — en les arrachant à la pente qui les entraîne fatalement à aller grossir ce qu'on a si justement appelé l'armée du crime.

Ainsi donc, moralisation et patronage s'imposent pour compléter l'œuvre de la justice, en lui venant en aide dans l'accomplissement de l'une de ses plus belles missions... le relèvement.

Dans un de ses charmants rapports annuels, dont on ne saurait perdre le souvenir, et j'en donne la preuve, notre secrétaire général d'alors, M. Jules Calvé, terminait en disant : « Depuis seize ans, « le concours de notre association est acquis à l'œuvre salutaire du « patronage des libérés. Son passé l'autorise à affirmer que son zèle

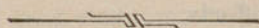


« a été constamment à la hauteur de la tâche qu'elle avait assumée  
« et que ses services ont une valeur, que sans injustice, on ne sau-  
« rait méconnaître. Elle a confiance que l'avenir ne fera qu'assurer  
« sa prospérité en multipliant autour d'elle les sympathies dont  
« elle croit être digne. »

Aujourd'hui sept ans après, nous ne saurions vouloir un meilleur  
exposé de nos actes et de nos souhaits.

Les pouvoirs du comité exécutif étant arrivés à expiration, nous  
aurons à vous demander de vouloir bien désigner les membres nou-  
veaux auxquels vous confierez la direction de l'Œuvre pour une du-  
rée de trois ans, en conformité des statuts qui régissent notre société.

Notre dévoué secrétaire général, M. Henri Rödel, va vous donner  
connaissance du compte-rendu de l'exercice écoulé, et l'honorable  
M. André Ballande, en sa qualité de trésorier, vous fera part du  
mouvement de la caisse pendant la même période.



## Rapport de M. H. RÖDEL, Secrétaire

MESSIEURS,

L'an dernier, je commençais mon rapport, — le premier que je  
vous aie présenté depuis ma nomination aux fonctions de Secré-  
taire de notre Société — en vous parlant de mon prédécesseur, M.  
Calvé, dont l'élévation aux fonctions de Président du Tribunal Civil  
avait motivé la retraite.

Aujourd'hui, au début de ce second rapport, je suis heureux d'a-  
voir à vous parler encore de lui. Cette fois, le plaisir que j'éprouve  
est sans mélange, car il ne s'y mêle aucun regret comme l'an passé.

Je dois adresser, en votre nom, à notre cher Secrétaire général  
honoraire, les félicitations les plus vives pour la croix de la Légion  
d'honneur si méritée qui lui a été accordée, il y a quelques mois.  
Ce sont les longs et loyaux services de M. Calvé, comme magistrat,  
que le Gouvernement a voulu récompenser; mais, s'il ne nous est  
pas permis de penser qu'il ait entendu aussi récompenser ceux qu'il  
a rendus au Patronage, nous avons du moins le droit de prendre  
notre part de l'honneur fait à notre Collègue.

D'aucun côté, les félicitations qu'il a reçues ne sont plus sincères  
que celles venant de notre Société.

Après avoir, dès la première heure, traduit à M. Calvé les senti-  
ments éprouvés par les membres de notre Conseil, permettez-moi  
de lui exprimer aujourd'hui publiquement les vôtres.

Nous avons aussi, plus récemment, applaudi à la promotion de  
M. Duflos, Directeur de l'Administration pénitentiaire au Ministère

de l'Intérieur, à la haute dignité de Commandeur de la Légion d'honneur.

M. le Président vous disait tout à l'heure les services rendus par M. Duflos à la cause du patronage. Vous n'avez pas oublié qu'il tint à venir assister à notre congrès, l'an dernier, et vous vous rappelez son éloquent discours à notre banquet de clôture. « Moi, nous disait-il, qui jamais ne détourne les yeux de vous! » C'est qu'en effet, Messieurs, le chef de l'Administration pénitentiaire en France ne saurait nous oublier ou nous négliger sans manquer à ce qu'il considère lui-même comme un des principaux devoirs de sa charge. Il est donc bien des nôtres, et la haute distinction qui lui a été conférée ne pouvait qu'être accueillie par nous avec joie.

M. Vincens.

A côté de l'honorable M. Duflos, nous avions, au Ministère, il y a quelques mois encore, un ami fidèle et dévoué que nous avons le regret de n'y plus voir. Je veux parler de l'honorable M. Vincens, qui fut longtemps chef du bureau dont dépend le patronage. Je ne redrai pas ici les nombreux services que M. Vincens a prodigués à notre cause avec cette bonne grâce parfaite qui rendait son commerce si agréable. Nous aurions souhaité le voir rester longtemps encore à la tête du service qu'il dirigeait pour le plus grand bien de nos œuvres. L'heure de la retraite a, pour lui, sonné trop tôt à notre gré. Mais nous devons être heureux de penser que le Gouvernement a rendu cette retraite particulièrement honorable. M. Vincens a reçu le titre de Sous-Directeur honoraire de l'Administration pénitentiaire et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Je tiens à l'en féliciter de nouveau et à remercier M. le Ministre de l'Intérieur, et M. le Directeur Duflos, d'avoir tenu à récompenser ainsi cet ami fidèle du patronage. Permettez-moi en même temps de saluer l'arrivée de son successeur, l'honorable M. Bouillard. Nous avons le ferme espoir qu'il voudra devenir pour les Sociétés de Patronage, comme lui disait si bien, il y a quelque temps, notre éminent collègue, M. le Conseiller Petit, « *ce que n'a cessé d'être M. Vincens.* » Nous ne pourrions lui demander davantage.

Le Congrès de 1896.

Mon rapport de l'an dernier a été, en grande partie, consacré à notre Congrès de 1896.

Le volume des actes du Congrès.

Cette année, je ne vous dirai qu'un mot du volume des actes du Congrès dont je vous annonçais, il y a un an, la prochaine apparition. Ce volume a paru, et ceux d'entre vous qui ont eu le loisir de le parcourir, savent quelle est son importance. Il contient non seulement les comptes rendus des Assemblées générales et des séances des sections, les rapports rédigés en vue du Congrès, mais aussi l'enquête préliminaire faite sur la situation du patronage en France, et jusqu'à un numéro spécimen du fameux journal qui a provoqué de si intéressants débats.

La distribution de ce volume a été faite avec un soin parfait sous la direction de M. Gustave Lung qui a bien voulu me continuer ainsi le concours si dévoué qu'il m'avait donné pour la préparation et le fonctionnement du Congrès. Je tiens à lui redire ici ma reconnaissance et celle de la Société.

Le Congrès de Lille en 1898.

Le Congrès de Bordeaux ne date pas de beaucoup plus d'un an et, déjà, un nouveau congrès se prépare. C'est à Lille qu'il aura lieu en 1898. Ainsi en a décidé le Bureau central qui a été sollicité aussi par Marseille et qui a quelque peu hésité entre les deux villes rivales. Diverses considérations ont fait pencher la balance en faveur de Lille. Je n'en veux indiquer qu'une; elle semble d'ailleurs décisive.

Un congrès international de patronage doit se tenir à Anvers l'année prochaine et on a voulu, en combinant les dates, permettre aux amis du patronage de se rendre successivement aux deux sessions. Marseille reste, d'ailleurs, le siège désigné du premier Congrès national qui se tiendra en province, car celui de 1900 paraît naturellement devoir se réunir à Paris.

Le Congrès de Lille aura lieu, comme celui de Bordeaux, au moment des fêtes de la Pentecôte. Son organisation est confiée à une commission qui ne manquera pas de tout faire pour assurer sa réussite. Nous y voyons figurer M. Prudhomme, substitut du procureur de la République à Lille, un vétéran du Patronage, qui a joué dans les Congrès de Paris, de Lyon et de Bordeaux, un rôle que l'on n'a pas oublié. Sa compétence, son autorité et son expérience, de même que son dévouement, sont de sûrs garants de succès. Ce succès, je puis, sans être grand prophète, le prédire à l'avance, et, au nom de ceux

qui ont organisé le congrès de Bordeaux, je le souhaite de grand cœur.

Le Congrès sera divisé en quatre sections : la première s'occupera des adultes, la seconde des femmes, la troisième des mineurs de seize ans, la quatrième du patronage international. A Lille, ville frontrière, cette quatrième section était naturellement indiquée. On s'occupera du rapatriement des mineurs étrangers en danger moral, des mesures à prendre au sujet des individus expulsés par mesure administrative, des traités internationaux de patronage, etc.

Les Congressistes visiteront la Maison centrale de Loos-lès-Lille et se rendront ensuite en Belgique.

Voilà certes, un programme attrayant.

Le Bureau Central.

Je vous parlais tout à l'heure du Bureau Central. Vous savez que l'Union des Sociétés de patronage de France et le Bureau Central qui la dirige ont été créés en exécution d'un vœu émis en 1893 par le Congrès de Paris.

A la suite du Congrès de Bordeaux, l'Union des Sociétés de patronage a tenu à appeler à une Vice-présidence du Bureau central M. Oscar Grossard, voulant ainsi donner à notre Société, en même temps qu'à son Président, un témoignage particulier d'estime et de sympathie dont nous sentons tous le prix.

M. Passez, délégué de la Société à Paris.

Mais Bordeaux, malgré les trains rapides, est encore loin de Paris. Il est rare que notre Président ou l'un de nous se trouve dans la capitale au moment précis où se réunit le Bureau central. Aussi, avons-nous pensé qu'il serait bon d'avoir à Paris un représentant permanent de la Société de Bordeaux. Le Bureau central a d'ailleurs lui-même le désir que le plus grand nombre possible des sociétés de province appelées à prendre séance à ses réunions y soient effectivement représentées.

Nous nous sommes adressés à l'honorable M. Ernest Passez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, qui a été l'un des rapporteurs du Congrès de Bordeaux, et qui est parfaitement au courant de toutes les questions concernant le patronage. M. Passez a accepté d'être le délégué de l'Œuvre à Paris; il a déjà, en cette qualité, siégé plusieurs fois aux séances du Bureau central. Nous sommes heureux

de lui adresser tous nos remerciements pour son concours éclairé et dévoué; nous savons que nous ne pouvions avoir un plus digne représentant.

Nos rapports avec le bureau central ont continué à être excellents. Nous avons à régler avec lui quelques questions d'intérêt à la suite du Congrès. Grâce à M. Louiche-Desfontaines, Secrétaire général, et à M. Ed. Rousselle, trésorier, tout s'est parfaitement arrangé au mieux de nos intérêts.

Nous avons été particulièrement touchés d'une délicate attention qu'a eue M. le Secrétaire-Général Louiche-Desfontaines à l'assemblée générale de l'Union tenue le 15 juin dernier. Après s'être exprimé de la façon la plus aimable sur le compte de ses collègues bordelais et sur l'accueil fait par eux aux congressistes, il ajoutait :

« Dans quelques jours, deux de ces collègues, deux des membres les plus actifs du Comité local, verront se resserrer par une étroite alliance, depuis longtemps convenue, les liens qui déjà les unissaient. Je suis certain d'être le fidèle interprète de tous ceux qui ont connu, à Bordeaux, MM. Lung et Silliman, qui savent quelle part ils ont prise à l'organisation du Congrès, dans quelle mesure ils ont contribué à son succès, en leur envoyant à cette occasion nos félicitations et nos vœux de bonheur. »

On ne saurait mieux dire et ce sont nos propres sentiments que M. Louiche-Desfontaines a ainsi traduits si heureusement.

Le Jubilé de M. Théophile Roussel.

Puisque je parle du Bureau Central, je ne saurais passer sous silence la fête inoubliable donnée, le 20 Décembre 1896, à la Sorbonne, en l'honneur de son Président, le vénérable M. Théophile Roussel. Je ne veux pas raconter ici la célébration du jubilé de l'homme de bien, du philanthrope éclairé, du noble vieillard, qui trouve dans son désir d'être utile et dans son besoin de se dévouer encore, le secret qui lui fait oublier ses 80 ans. Vous en avez tous lu le compte rendu dans les journaux et les revues de l'époque. Je veux seulement rappeler que le Comité d'initiative comptait dans son sein quelques-uns des meilleurs amis du patronage : MM. Bérenger, Voisin, Albert Rivière, Louiche-Desfontaines, Cheysson, Brueyre, etc. Si le nom de M. Théophile Roussel évoque surtout l'idée de la protection

des enfants du premier âge, il est lié aussi intimément à l'histoire et au fonctionnement du patronage en France.

C'est M. Roussel qui préside le Conseil supérieur des prisons, comme il préside le Conseil supérieur de l'assistance publique; c'est lui qui a porté au Sénat le projet devenu, par la suite, la loi sur la déchéance de la puissance paternelle; c'est lui qui, depuis la fondation de l'Union des Sociétés de patronage de France, a été mis à la tête du Bureau Central. Voilà certes bien des titres à la reconnaissance des amis du patronage.

Souhaitons, Messieurs, que l'admirable vieillesse du Maître vénéré se prolonge longtemps encore. Souhaitons qu'il se conserve pour ces œuvres auxquelles il a donné sans compter le concours de son talent, de son autorité et, mieux encore, de son cœur.

Admirons son œuvre et tâchons de la continuer. Mais disons nous bien que, si elle a été si belle, c'est qu'il a su chasser de son cœur la haine inféconde et qu'il n'a jamais eu pour idéal que l'amour qui crée, la bonté qui attire et qui unit, la charité qui soulage et qui sauve!

Cette apothéose d'un des plus grands noms du patronage qui vient de me retenir un instant, ne doit pas me faire oublier d'autres amis et collaborateurs plus modestes. Je vous parlais, l'an dernier, de l'excellente décision prise par M. le Ministre de l'Intérieur, un peu en conformité d'un vœu du Congrès de Bordeaux, et de la création récente alors (le décret est du 6 juillet 1896), d'une médaille pénitentiaire destinée à récompenser les longs services et les actes de courage du personnel pénitentiaire de garde et de surveillance.

La première promotion a paru et nous avons été heureux d'y voir figurer deux Bordelais : M. Simon, Gardien-chef du Fort du Hâ, et M. Loing, gardien-concierge.

Ou pourrait trouver ce chiffre peu élevé au premier abord. Ce n'est pas sans nul doute qu'il y ait eu pénurie de poitrines dignes de recevoir la nouvelle médaille. Mais le nombre de ces distinctions a été limité à 200 par le décret même qui les a créées. Félicitons les deux élus, spécialement M. le gardien-chef Simon, en qui notre Société a toujours trouvé un collaborateur intelligent et dévoué.

La médaille pénitentiaire.

Le concours de l'Administration pénitentiaire

Au reste, nous l'avons souvent dit, mais il nous plaît de le répéter, l'Administration pénitentiaire continue à nous donner le concours le plus empressé, et l'honorable M. Vitry, Directeur de la 26<sup>me</sup> circonscription, a droit à tous nos remerciements. Il a justifié les espérances que nous avons mises en lui, lors de sa nomination à Bordeaux.

Nécrologie : M. de Luze.

Messieurs, je n'ai fait jusqu'à présent qu'adresser des éloges et des félicitations. Il me faut maintenant exprimer des regrets; en le faisant, du reste, je trouverai l'occasion de témoigner encore les sentiments de reconnaissance qui nous animent envers ceux qui se dévouent à notre Œuvre d'une si haute utilité sociale.

Nous avons éprouvé, il y a quelques mois, un deuil cruel. M. le baron Alfred de Luze a succombé, l'été dernier, aux suites de la longue maladie qui le tenait éloigné de nos séances. Comme tous les siens, il était charitable et bon. Il s'intéressait vivement à notre Œuvre et siégeait depuis longtemps dans notre Conseil. Tant que son état de santé le lui permit, il fut d'une assiduité exemplaire. Aussi a-t-il emporté tous nos regrets.

Sa veuve a tenu à faire à notre Œuvre un don généreux en mémoire de celui qui fut un de ses amis les plus fidèles; nous la remercions de cette marque particulièrement touchante d'intérêt et de sympathie.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que M. Charles de Luze a bien voulu, sur notre demande, accepter de remplacer son regretté père au sein de notre comité. Nous savons qu'il nous donnera autre chose que son nom et qu'il perpétuera parmi nous les traditions de celui dont notre Société porte le deuil avec lui.

Statistique du 23<sup>e</sup> Exercice.

J'arrive maintenant, Messieurs, à la seconde partie de mon rapport, et je vais vous fournir les indications statistiques d'usage sur le fonctionnement de notre Œuvre.

L'exercice qui vient de se clore est le 23<sup>e</sup> depuis la fondation de notre Société, qui est donc, à l'heure actuelle, plus que majeure.

Nombre d'admissions.

Du 1<sup>er</sup> Novembre 1896 au 31 Octobre 1897, nous avons reçu au Refuge 399 pensionnaires. Comme il y en avait déjà 15 recueillis au

cours de l'exercice précédent, nous nous trouvons avoir assisté cette année un total de 414 individus. Ce chiffre est sensiblement plus élevé que celui de l'an dernier : 385. Nous avons eu une augmentation de 29 unités, précisément égale à la diminution que je signalais, il y a un an, à cette place.

Nous avons reçu en effet exactement le même nombre de pensionnaires au cours de notre 21<sup>e</sup> exercice et au cours du 23<sup>e</sup> : 414.

L'an dernier, je vous disais que la diminution signalée par moi ne constituait pas un fait isolé et particulier à notre Œuvre. Le relèvement que je constate aujourd'hui ne doit pas non plus nous être spécial. Ou je me trompe fort, ou j'aurai dans quelques mois, à signaler un phénomène analogue dans mon rapport annuel sur le fonctionnement de l'Asile de nuit.

Notre Patronage ne s'exerce pas toujours par la seule réception au Refuge. Nous avons, en outre, aidé 35 familles ou individus isolés, en dehors du Refuge, quelques-uns même à plusieurs reprises, un seul secours étant insuffisant. Ce n'est pas là, vous le sentez bien, un de nos moyens d'action les moins efficaces.

Secours hors du refuge.

Provenances.

Sur les 414 pensionnaires admis au Refuge pendant le dernier exercice :

23 <sup>e</sup> EXERCICE	22 <sup>e</sup> EXERCICE	21 <sup>e</sup> EXERCICE
141 sortaient des prisons du Fort du Hâ et Labottière....	contre 128	157
54 sortaient d'autres établissements pénitentiaires.....	— 16	18
55 venaient du Petit Parquet.....	— 137	146
120 venaient sur la recommandation de membres du Comité	— 83	72
44 nous étaient envoyés par des autorités diverses.....	— 15	17
0 — d'autres Sociétés de Patronage.....	— 6	4
<u>414</u>	<u>385</u>	<u>414</u>

Cette année, les prisons de Bordeaux nous ont donné un peu plus de pensionnaires que l'an dernier. Les autres établissements pénitentiaires (Maisons Centrales, Etablissements d'éducation correctionnelle, etc.) nous en ont fourni beaucoup plus qu'à l'ordinaire. Quant au petit parquet, il figure à notre tableau pour un chiffre

très inférieur à ceux que nous y trouvons d'habitude. La différence est de plus de 50 %.

Je ne saurais vous donner de ces faits une explication sûre et satisfaisante.

Il n'y a sans doute là qu'un effet du hasard. Je connais très personnellement un des substitués qui, l'an dernier, présidaient le Petit Parquet, et j'ai de bonnes raisons pour savoir qu'il est très favorable à l'envoi direct du Petit Parquet au Refuge, toutes les fois que la chose est possible. (Il en a expliqué les raisons ici même, il y a un an, à la place où je suis en ce moment.) Il faut donc croire que les circonstances seules n'ont pas permis de diriger sur le Refuge un plus grand nombre d'individus arrêtés.

Nos visites de quinzaine au Fort du Hâ continuent à avoir lieu avec une régularité parfaite et nous trouvons toujours, je l'ai déjà dit, auprès des membres de l'Administration Pénitentiaire, à tous les degrés de la hiérarchie, le même concours utile et dévoué.

Antécédents de nos pensionnaires.

Sur nos 414 pensionnaires, 20 étaient sans antécédents judiciaires, au lieu que, l'an dernier, nous en trouvions 32 dans cette situation. Cette diminution vient sans doute de ce que, précisément, le Petit Parquet nous a fourni, cette année, un bien moindre appoint.

Pour 164 de nos hôtes, nous sommes sans renseignements précis; nous les considérons, par suite, comme ayant des antécédents inconnus.

Les 230 précédemment condamnés s'étaient rendus coupables des crimes et délits ci-après :

23 <sup>e</sup> EXERCICE	22 <sup>e</sup> EXERCICE	21 <sup>e</sup> EXERCICE
113 Vagabondage et mendicité.....	contre 135	143
83 Vol.....	— 60	59
11 Escroquerie, abus de confiance, faux, grivèlerie.....	— 25	29
6 Ivresse.....	— 3	12
14 Coups, bris de clôture, outrages à agents, rébellion..	— 10	12
1 Attentat et outrage public à la pudeur.....	— 5	6
2 Désertion, insoumission, délits militaires.....	— 3	2
<u>230</u>	<u>238</u>	<u>251</u>
164 Antécédents inconnus.....	— 115	146
20 Sans antécédents.....	— 32	17
<u>414</u>	<u>385</u>	<u>414</u>

Le chiffre des pensionnaires précédemment condamnés est presque le même que l'an passé. ( 230 au lieu de 238 )

Age. Nos 414 pensionnaires se répartissent, au point de vue de l'âge, de la façon suivante :

23 <sup>e</sup> EXERCICE	22 <sup>e</sup> EXERCICE	21 <sup>e</sup> EXERCICE
110 avaient moins de 20 ans.....	contre 121	126
121 avaient de 20 à 30 ans.....	— 128	136
130 avaient de 30 à 40 ans.....	— 106	113
53 avaient plus de 40 ans.....	— 30	39
<u>414</u>	<u>385</u>	<u>414</u>

Ces chiffres ne comportent guère d'observations spéciales. On peut toutefois noter que le nombre des plus jeunes ( au-dessous de 20 ans et de 20 à 30 ans ) s'est légèrement abaissé, et que le nombre des autres ( au-dessus de 30 ans et surtout au-dessus de 40 ) s'est sensiblement élevé.

Professions. Au point de vue de leurs professions, nos patronnés se classent comme suit :

23 <sup>e</sup> EXERCICE	22 <sup>e</sup> EXERCICE	21 <sup>e</sup> EXERCICE
87 Manœuvres, journaliers, terrassiers.....	contre 111	109
46 Serruriers, ferblantiers, forgerons, mécaniciens, chauffeurs, maréchaux-ferrants.....	— 35	49
11 Maçons, tailleurs de pierres, couvreurs, plâtriers, marbriers.....	— 3	3
14 Ebénistes, menuisiers, charpentiers, charrons, tapisiers, brosiers.....	— 21	24
38 Comptables, écrivains, employés de commerce.....	— 39	45
11 Domestiques, infirmiers, palefreniers, cuisiniers, cochers.....	— 17	15
28 Cultivateurs, jardiniers.....	— 30	34
28 Marins, chauffeurs.....	— 18	30
1 Professeur, instituteur.....	— 1	2
5 Imprimeurs, lithographes, relieurs.....	— 8	7
3 Bijoutiers, horlogers, doreurs.....	— 3	2
20 Peintres, mouleurs, teinturiers.....	— 25	26
4 Selliers, bourreliers.....	— 4	3
11 Tonneliers, caissiers, tourneurs.....	— 2	2
27 Pâtisseries, cuisiniers, garçons de café et de restaurant.....	— 22	20
32 Meuniers, boulangers.....	— 12	16
12 Cordonniers, sabotiers.....	— 8	7
11 Tailleurs d'habits.....	— 2	1
5 Chapeliers, perruquiers, coiffeurs.....	— 3	2
3 Verriers, porcelaniers.....	— »	»
8 Bouchers, charcutiers.....	— 6	5
9 Sans aucune profession.....	— 15	12
<u>414</u>	<u>385</u>	<u>414</u>

Quelques-uns de ces chiffres diffèrent de ceux des années précédentes, pas beaucoup cependant. Il n'y a là très vraisemblablement qu'un effet du hasard et je n'ai pas à formuler de réflexions à cet égard.

Degré d'instruction. Nos pensionnaires se répartissent comme suit, d'après leur degré d'instruction :

23 <sup>e</sup> EXERCICE	22 <sup>e</sup> EXERCICE	21 <sup>e</sup> EXERCICE
3 Avaient une instruction supérieure.....	contre 1	1
308 Savaient lire, écrire et compter.....	— { 204 (1)	247
72 Savaient lire et écrire seulement.....	—	
4 Savaient lire seulement.....	— 142	129
27 Ne savaient pas lire.....	— 38	37
<u>414</u>	<u>385</u>	<u>414</u>

Vous connaissez maintenant nos pensionnaires ; je vous ai dit ce qu'ils étaient et d'où ils venaient. Je vais maintenant vous indiquer ce que nous avons fait d'eux :

23 <sup>e</sup> EXERCICE	22 <sup>e</sup> EXERCICE	21 <sup>e</sup> EXERCICE
48 Ont été placés.....	contre 95	115
94 Ont été rapatriés.....	— 61	52
2 Ont été embarqués.....	— 3	2
10 Se sont engagés.....	— 4	4
2 Ont été réconciliés avec leurs familles.....	— 3	2
11 Ont été placés dans les hôpitaux et dans divers établissements.....	— 11	14
197 Sont sortis volontairement du refuge se disant assurés de trouver du travail.....	— 143	186
10 Ont été renvoyés.....	— 10	8
33 Sont partis sans donner avis de leur départ.....	— 40	25
7 Restaient au Refuge au 4er novembre 1897.....	— 15	6
<u>414</u>	<u>385</u>	<u>414</u>

Placements. Le nombre des placements opérés est sensiblement inférieur à celui des deux années précédentes.

Mais aussi, il faut le reconnaître, que de difficultés ! Chaque jour elles augmentent. Il y a même là pour ceux, qui, comme nous,

(1) Jusqu'à cette année, les pensionnaires sachant lire, écrire et compter, et ceux sachant lire et écrire mais non compter, n'étaient pas séparés et figuraient dans un chiffre unique.

s'occupent habituellement de placements, une constante préoccupation et un sujet d'infinie tristesse.

Assister un malheureux, lui donner un secours, c'est bien ; lui trouver un emploi, du travail est mieux encore, car le secours ne résout pas le problème et n'assure pas l'avenir !

Comme nous voudrions pouvoir placer un plus grand nombre de nos hommes ! Ne nous y trompons pas, c'est là qu'est le vrai moyen de les sauver, Messieurs, aidez-nous y, vous aurez fait œuvre utile et bonne.

Rapatriements. Le chiffre des rapatriements continue à s'élever. Nous sommes passés de 61 à 94 ! Je vous ai dit l'an dernier ce qu'il fallait penser du rapatriement comme méthode de patronage. Je n'y reviens pas, car personne ici, j'en suis sûr, n'a le moindre doute à cet égard.

Je saisis l'occasion qui s'offre naturellement à moi de remercier les Compagnies du Midi et d'Orléans et la Compagnie de navigation de Nantes à Bordeaux, qui nous accordent le transport de nos patronnés à 1/2 place ; je remercie aussi la Préfecture de la Gironde qui nous délivre des passe-ports avec secours de route.

Les engagements

Le nombre des engagements militaires que nous avons fait contracter à nos pensionnaires a beaucoup augmenté cette année. Il est de 10 au lieu de 4 en 1895 et en 1896. Nous ne saurions trop nous féliciter de ce résultat dû en partie à l'empresse concours que ne manquent jamais de nous donner M. le Colonel et MM. les Officiers du Bureau de Recrutement de Bordeaux.

Les disparus.

Un chiffre qui a diminué, c'est celui des pensionnaires partis du Refuge sans nous prévenir. Il a été seulement de 33 sur 414, au lieu de 40 sur 385, comme l'an dernier. Nous ne pouvons que constater avec plaisir cette diminution.

Le travail au refuge.

Vous savez, Messieurs, que nous faisons travailler nos hommes au Refuge et que, le plus souvent possible, nous les envoyons aussi travailler au dehors. Ces hommes touchent un salaire ou une prime de travail et ont ainsi une masse individuelle. A leur départ, nous leur remettons le montant de ce pécule, après en avoir défal-

qué, quand leur gain est assez important, les frais de leur séjour chez nous.

Cette année, 58 hommes ont ainsi reçu 1,376 francs.

30	ont touché moins de 10 francs.
14	ont touché de 10 à 20 francs.
12	ont touché de 20 à 70 francs.
2	ont touché plus de 100 francs.

58

Ces 58 hommes nous ont quittés de la façon suivante :

18	ont été placés par nous.
4	ont été rapatriés.
30	sont sortis volontairement.
4	ont été renvoyés.
2	ont été dirigés sur l'hôpital.

Il y avait là évidemment une indication utile et intéressante à vous donner, sans que je veuille cependant entrer dans de plus longs détails sur l'organisation du travail de nos pensionnaires. Cela risquerait de m'entraîner trop loin, car il y aurait beaucoup à en dire.

Les récidives.

Les récidives constatées à la charge de nos anciens patronnés à l'aide des indications que nous fournit la Maison d'arrêt de Bordeaux, ne se sont élevées, pour l'année qui vient de s'écouler, qu'à 12 0/0. L'an passé, elles avaient été de 14 0/0 ; l'année précédente, de 13 0/0.

Il y a donc eu cette fois-ci amélioration. Nous nous sommes bien approchés du chiffre le plus bas que nous ayons jamais eu, 11 0/0. Il y a là une constatation bonne à faire, surtout si l'on songe qu'on est parfois monté jusqu'à 19 0/0.

Les réhabilitations.

Nous avons eu la satisfaction de faire réhabiliter, pendant l'exercice écoulé, 3 de nos patronnés, et nous avons fait parvenir deux autres demandes qui sont actuellement en cours d'instruction.

Vous savez l'intérêt de ces réhabilitations pour lesquelles nous tenons à donner tout notre concours à ceux qui nous le demandent.

Relations avec  
les anciens  
pensionnaires.

D'ailleurs, toutes les fois que nous le pouvons, nous conservons avec nos anciens pensionnaires des relations qui ne peuvent avoir pour eux que les effets les plus salutaires.

Beaucoup d'entre eux nous écrivent et surtout écrivent à celui qui représente à leurs yeux l'Œuvre qui les a secourus, je veux parler de notre honorable Directeur, qu'ils n'oublient pas, non plus que Madame Caron.

Voici une première lettre datée du 9 janvier 1897.

..... 9 Janvier 1897.

*Monsieur Caron, rue Malbec, Bordeaux.*

Je viens par la présente vous apporter mes meilleurs et bien sincères souhaits de bonne année pour vous et pour les vôtres. Puisse dans cet année qui commence vous être rendu un peu du bonheur que vous donnez à tous. C'est le vœu bien sincère d'un cœur reconnaissant qui se souvient toujours.

Comme vous pouvez le voir par la lettre que je vous ai envoyée, je suis en deuil en ce moment, par suite de la mort de ma femme. C'est une des traverses de la vie inévitable pour tout le monde, sachons nous y soumettre.

Depuis ma dernière lettre, ma position a un peu varié; j'ai d'abord changé de place; je suis parti de la maison X... pour rentrer dans la maison Y... une maison où j'ai déjà été employé pendant deux ans. Puis, d'un autre côté, me faisant aider quelque peu, j'ai acheté un petit fonds de commerce d'épicerie.

Mais je m'aperçois que je m'attarde à vous parler de choses un peu longues et je m'arrête ici.

Vous priant d'agréer, Monsieur Caron, l'assurance de mon profond respect et me croire toujours votre tout dévoué.

Autre lettre ( style et orthographe authentiques. )

Paris, 26 Mars 1897.

*Monsieur Caron, Bordeaux.*

Vous me pardonnerez la liberté de vous écrire la présente, c'est simplement pour vous désirer que vous vous trouviez dans une bonne santé en compagnie de votre aimable dame. Car moi je vous dirai, M. le Directeur, que je n'ai pas eu de la chance à Paris, car la première semaine que je suis venu dans cette ville, je suis tombé malade où je suis rentré à l'Hôpital St-Louis jusqu'à cette date que j'en suis sorti et encore pas trop rétabli de ma santé perdue.

Monsieur le Directeur, en vous disant la vérité dans la situation que je me trouve ici, je regrette bien votre digne Etablissement ou on trouve votre digne et aimable personne. pour consoler et mettre en bons chemins à toutes les personnes.

Vous me pardonnerez si je n'ai pas pensé à vous écrire avant, mais à l'Hôpital les moyens ne me le permettaient pas.

Sans plus, Monsieur le Directeur, veuillez accepter mes sincères salutations.

Voici un pensionnaire à qui l'Œuvre avait fait une petite avance au moment de son départ.

.....le 25 janvier 1897.

MON CAPITAINE,

Je m'empresse de vous renvoyer un mandat poste comme vous me l'avez recommandé, les cinq francs que vous avez eu la complaisance de me prêter. Je vous prie mon Capitaine de m'excuser si j'ai tardé à vous les renvoyer. Mon frère étant absent de chez lui m'a occasionné mon retard. Je suis arrivé à bon port un peu fatigué, mais aujourd'hui je me trouve beaucoup mieux. Si toutefois je trouve du travail au pays, je vous écrirai; en tout autre cas, je reviendrai à Bordeaux et j'irai vous rendre une visite.

Recevez, mon capitaine, l'assurance de mon profond respect.

Votre tout dévoué subordonné.

Voici maintenant les lettres de deux patronnés auxquels nous avons permis d'attendre au Refuge le moment d'aller au régiment :

Première lettre :

X...le 2 janvier 1897.

MONSIEUR,

Je vous envoie ces quelques mots afin de pouvoir vous remercier de votre bonté que vous avez eu pour moi. Car, somme toute, vous ne me deviez rien et, quand je suis rentré chez vous, vous m'avez nourri, couché et même vous m'avez gardé le temps nécessaire à mon engagement. Je ne vous en serai jamais assez reconnaissant. Je vais m'appliquer par ma bonne conduite au régiment à pouvoir passer caporal au bout de six ou huit mois, s'il y a une place. Je me trouve très bien au régiment et je suis avec de bons chefs. J'ai été à Saintes et alors on m'a renvoyé à Rochefort et je suis très content. Mille fois merci.

Maman et moi nous nous unissons pour vous remercier.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Votre tout dévoué.



Deuxième lettre :

X... le 11 décembre 1896.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Excusez-moi de vous écrire ces quelques lignes.

Je vous envoie mille remerciements de la bonté que vous avez eu de me donner protection dans votre asile.

Je suis arrivé à X... le matin à six heures et je me suis présenté à mon régiment de suite. Le capitaine est un très bon homme, il m'a demandé le motif de mon retard et je lui ai spécifié que lors du départ de ma classe, je me trouvais détenu.

Je lui ai fait l'odyssée de ma vie misérable, il m'a donné de bons conseils, il m'a dit que personne ne saurait mes condamnations, et m'a engagé de faire ma carrière militaire comme j'en avais intention. Je lui ai promis de faire mon service avec le plus grand zèle pour devenir à l'avenir un bon citoyen.

Je termine ma lettre, Monsieur le Directeur, en vous remerciant encore une dernière fois.

Bien des compliments à Monsieur Fournier, de ma part.

Je termine ma lettre en vous serrant la main d'amitié.

Votre très humble serviteur.

Enfin, je termine par une longue lettre venant d'Amérique :

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

le 10 décembre 1897.

*Monsieur Caron, directeur de la Société de Patronage  
des prisonniers libérés.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

C'est avec bonheur que je viens m'acquitter d'une partie de mon devoir. Je dis d'une partie car en venant par cette simple lettre essayer de vous exprimer ma reconnaissance, je ne fais pas tout ce que je devrais faire, je ne réponds pas à tout ce que je vous dois.

Non, en ce simple témoignage de ma gratitude, je ne réponds que dans une bien faible mesure à ce que je vous dois, car la dette que j'ai contractée vis-à-vis de vous, Monsieur le Directeur, est immense : Ne m'avez-vous pas rendu un de ces services que l'on n'oublie plus jamais et qui, quelques soient les moyens dont on puisse les reconnaître, vous laissent toujours débiteur de celui qui vous l'a rendu.

Ah c'est que, quelque soit l'avenir qui m'attend, j'ai et j'aurai toujours présent à ma mémoire les conditions dans lesquelles je me suis présenté devant vous.

Avant de terminer, je prie Monsieur le Directeur de vouloir bien présenter à Madame Caron l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Je ne suis pas encore occupé, mais au moment où Monsieur le Directeur recevra ma lettre, je serai employé dans une des gares de cette ville où ma demande d'emploi a déjà été agréée.

Par conséquent, si vous voulez bien m'honorer d'une réponse et me donner de vos nouvelles qu'il me sera bien agréable de recevoir, vous voudrez bien Monsieur le Directeur, m'envoyer la lettre à l'adresse ci-incluse.

Dans l'espoir donc de recevoir de vos nouvelles qui seront bien bonnes j'aime à l'espérer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec toute ma gratitude, toute ma reconnaissance pour le bien que vous m'avez fait, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Votre tout dévoué et reconnaissant serviteur.

La situation  
financière.

Notre collègue, M. André Ballande, trésorier, vous fera connaître dans un instant la situation financière exacte de la Société. Je tiens à ne pas empiéter sur ses attributions. Toutefois, je ne veux pas perdre l'occasion qui m'est offerte d'adresser en votre nom de nouveaux remerciements au Ministère de l'Intérieur, au Conseil Général de la Gironde et au Conseil Municipal de Bordeaux, pour le concours et l'appui qu'ils nous donnent.

Malheureusement, je dois constater que le Gouvernement ne nous a alloué cette année que 1,800 francs au lieu de 3,000 francs, par suite de la réduction à 120,000 francs des subventions destinées aux Sociétés de Patronage. Une somme complémentaire de 15,000 fr. a, il est vrai, été votée par la suite pour l'exercice 1897 et M. le Ministre de l'Intérieur a demandé l'inscription au budget de 1898 de l'ancien chiffre de 140,000 francs. Nous pouvons donc espérer qu'une allocation complémentaire nous sera accordée pour cette année, et que l'an prochain le Gouvernement nous rétablira notre ancienne subvention de 3,000 fr. Nous n'oublierons pas que nous le devons en grande partie à notre distingué collègue parisien, M. le député Léveillé.

Quant au Conseil Général et au Conseil Municipal, ils nous ont maintenu les mêmes allocations que par le passé ! Nous leur en

sommes bien reconnaissants. Nous avons d'ailleurs la même gratitude pour tous nos souscripteurs, habituels ou accidentels, et pour les associations qui, comme le Syndicat de la boucherie et de la charcuterie, pensent à nous chaque année, lorsque vient le moment de répartir leurs libéralités.

La Presse.

Ai-je besoin de vous dire que la Presse a droit, cette année, comme les précédentes, à tous nos remerciements pour son concours incessant et dévoué ? Devant les misères comme celles que nous avons pour mission de soulager, elle oublie toutes les divisions et, selon l'heureuse expression de son honorable délégué à notre banquet de l'an dernier, elle s'unit dans un effort commun pour défendre avec énergie et sincérité les conceptions généreuses sur lesquelles repose notre Œuvre.

Conclusion.

J'en ai fini, Messieurs, et il ne me reste plus qu'à conclure.

Je suis heureux d'avoir, pour terminer ce rapport, deux bonnes nouvelles à vous apprendre. Voici la première : Vous savez qu'à la suite du Congrès de Paris, M. le Ministre de l'Intérieur avait invité par une circulaire les Préfets et Sous-Préfets à prêter leur concours au développement du Patronage. Nous pûmes alors contribuer à la création de deux Sociétés locales à Libourne et à Blaye. Celle de cette dernière ville, dont le fonctionnement s'était quelque peu arrêté pendant un certain temps, a été récemment reconstituée grâce au zèle de M. Merlin, Sous-Préfet, auquel nous adressons tous nos remerciements. M. Merlin vient de quitter Blaye, il y a quelques semaines à peine, mais nous sommes persuadés que son honorable successeur ne laissera pas périliter son œuvre. Il peut d'ailleurs compter sur notre concours le plus empressé.

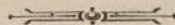
Voici maintenant l'autre bonne nouvelle

Le Jury de la grande exposition internationale tenue cette année à Bruxelles a décerné à notre Œuvre une médaille d'or. Nous devons voir dans cette récompense un nouvel encouragement pour nos efforts et en même temps une preuve que le Patronage s'affirme et s'impose de plus en plus.

Messieurs, je vous ai rendu compte de la vie de notre Œuvre pendant l'année sociale qui vient de finir. Vous avez dû être frappés de l'absence de tout fait saillant. Je n'ai eu presque rien de particulier à vous dire, du moins en ce qui concerne notre Société elle-même.

Faut-il nous en plaindre ? Je ne le crois pas. Fondée depuis 1874, la Société de Patronage des prisonniers libérés de Bordeaux marche dans la voie qu'elle s'est tracée d'un pas égal et sûr. Il n'y a qu'à souhaiter que sa marche puisse se poursuivre longtemps sans entraves.

Il doit en être des Œuvres comme des peuples ; or, les peuples heureux sont, dit-on, ceux qui n'ont pas d'histoire !



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE.

Compte-rendu de

RECETTES

En caisse au 31 octobre 1896 .....	114 20	
En dépôt chez les Banquiers .....	2.194 70	
		2.308 90
SUBVENTIONS :		
Reçu du Ministre de l'Intérieur. 1896 3000 »		
» » » 1897 1800 »		
» Conseil Général... 1895/96 1200 »		
» » » 1896/97 1200 »		
» Conseil Municipal. 1895/96 1000 »		
	8.200 »	
SOUSCRIPTIONS diverses suivant état .....	4.884 »	
		13.084 »
DON de M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> H. de Luze, en mémoire de son mari.....		500 »
INTÉRÊTS sur rente 3 o/o .....	959 »	
» sur fonds déposés .....	19 75	
		978 75
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors.....	236 50	
Produit de l'industrie.....	5.730 25	
Versements faits pas les hommes.....	111 40	
Avoir des entrants .....	196 45	
Liquidation des comptes.....	81 40	
Recettes diverses .....	118 85	
		6.474 25
		23.345 90

DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

l'Exercice 1896-1897.

DÉPENSES

Nourriture.....	3.419 65	
Habillements.....	333 45	
Blanchissage, savon, désinfection .....	168 25	
Chauffage, éclairage, cuisson des aliments .....	199 10	
Achat de lingerie, mobilier, matériel .....	69 25	
Entretien de lingerie, mobilier, matériel et bâtiments .....	578 50	
Frais généraux et de bureau.....	189 05	
Appointements.....	3.235 80	
Travail, avoir, rapatriements et secours.....	2.094 50	
Avances, argent, timbres, prêts d'outils.....	607 85	
Dépenses pour l'industrie.....	5.630 »	
Contributions .....	196 95	
Gratifications .....	344 »	
Dépenses diverses.....	284 60	
		17.050 95
CONGRÈS. Dépenses sur fonds du patronage, en dehors des allocations .....		
	334 10	
Cotisation annuelle au Bureau Central, à Paris...	50 50	
Versé au Comité de Blaye.....	100 »	
Remboursé à M. H. Rôdel .....	9 »	
Commission à M. Lasserre, encaisseur.....	140 65	
		634 25
VERSÉ A LA CAISSE D'ÉPARGNE.....		
		4.500 »
En caisse au 31 octobre.....	57 95	
En dépôt chez les banquiers .....	1.102 75	
		1.160 70
		23.345 90

LISTE GÉNÉRALE

DES

DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

23<sup>e</sup> année 1896-1897

Allocation du Ministre de l'Intérieur (1896).....	F.	3,000
— (1897).....		1,800
du Conseil Général..... (1896).....		1,200
— (1897).....		1,200
du Conseil Municipal..... (1896).....		1,000

F. 8,200

Don de Madame Vve H. de Luze, en mémoire de son mari. F. 500

Bal des Bouchers.....F.	150	<i>Report</i> .....F.	840
Bal des Etudiants.....	50	J. Bouchard.....	20
S. E. M <sup>sr</sup> l'Archevêque de Bx	25	E. Brandenburg.....	100
Audinet et Buhan.....	20	Brosset, consul de Russie...	10
E. Balay.....	10	H. Brown.....	20
André Ballande.....	200	G. de Buhan.....	20
Baour et C <sup>ie</sup> .....	50	Cahen frères.....	10
M. et M <sup>me</sup> Barillier.....	25	J. Calvé, prés. du Trib. civil.	25
Th. Barkhausen et C <sup>ie</sup> .....	20	Calvé frères.....	20
Barton et Guestier.....	50	J. Calvet.....	100
T. Bellonnet.....	25	L. Cart.....	20
Bermond frères.....	50	Abbé Castaing, curé de N.-D.	25
B. Bert et C <sup>ie</sup> .....	10	M <sup>me</sup> M. Cayrou.....	20
Baysseance, ancien maire.	10	Ch. Cazalet.....	5
M <sup>me</sup> de Bethmann.....	10	B. Cazalet.....	5
Beyermann.....	20	Chalès.....	10
J. Blanchy.....	20	Cinto.....	20
Behrlé.....	40	Cousteau frères.....	50
H. de Boissac.....	10	H. Couve.....	20
P. Bonifas.....	5	M <sup>me</sup> J. B. Couve.....	10
Ch. Bosc.....	20	Ch. Couve.....	20
M <sup>lle</sup> Elisabeth Bosc.....	20	M <sup>me</sup> Vve H. Cruse.....	100
<i>A reporter</i> .....F.	840	<i>A reporter</i> .....	1,470

<i>Report</i> .....F.	1,470	<i>Report</i> .....F.	2,325
M <sup>me</sup> Vve Ed. Cruse.....	100	Gomez-Vaez.....	20
Henri Cruse.....	20	Gouzil neveu.....	50
Hermann Cruse.....	100	David Gradis.....	20
F. Cruse.....	20	Grasset.....	5
Cunliffe, Dobson et C <sup>ie</sup> .....	25	O. Grossard.....	100
De Dadelzen.....	10	Comte des Grottes.....	20
H. Dagassan.....	20	A. Guérin.....	10
Degraaf, Sayé, Bégué.....	10	M <sup>me</sup> W. Guestier.....	10
Deleurrou, premier président	10	Hanappier et C <sup>ie</sup> .....	20
M <sup>me</sup> Vve Delmas.....	5	M <sup>lle</sup> d'Hauberive.....	20
Demay.....	10	A. Jay.....	20
Demons, docteur-médecin..	20	Nath. Johnston.....	50
Descas.....	10	G. Johns.....	20
Desclaux de Lacoste, notaire	20	Jonca.....	10
Ducasse, d'Angoulême.....	10	Kresmann.....	20
Dupouy, sénateur.....	20	Labadie et C <sup>ie</sup> .....	50
P. Dupuy.....	10	Lacombe.....	5
Durand et Videau.....	20	M <sup>me</sup> P. Lacoste.....	5
Ch. Duvergier.....	10	Lafargue et C <sup>ie</sup> .....	50
Eschenauer.....	20	M <sup>me</sup> H. Lagrave.....	50
J. Fau.....	20	Armand Lalande et C <sup>ie</sup> .....	25
M <sup>me</sup> H. Faure.....	20	A. Lançon.....	20
E. Faugère.....	20	Larcher père et fils jeune...	20
H. Ferbos.....	20	Laparra.....	5
M <sup>me</sup> Vve A. Ferrière.....	10	Larronde frères.....	10
H. Ferrière.....	5	Lasserre.....	10
Flouch frères.....	20	M <sup>me</sup> Vve Dan. Lawton.....	10
Fosse et C <sup>ie</sup> .....	100	Comte E. de Lur-Saluces...	50
Abbé Gabriel.....	5	Lefranc, procureur général..	5
C. Gaden.....	40	Lesca.....	20
E. Galtié.....	50	De Lestapis.....	10
J. Garric.....	20	Livran, notaire.....	10
L. Garros.....	10	M <sup>me</sup> Lopès-Dubec.....	20
J.-E. Garros.....	10	Louit frères.....	20
Gazeaud.....	5	M <sup>me</sup> Maletta.....	10
Geniès.....	10	Marie Brizard et Roger.....	10
<i>La Gironde</i> .....	10	Baron A. de Luze.....	100
M <sup>me</sup> Vve Glottin.....	10	Marcillaud de Bussac.....	40
<i>A reporter</i> .....F.	2,325	<i>A reporter</i> .....F.	3,275

<i>Report</i> .....F.	3,275
Marin .....	2
Maurel et Prom .....	25
Aug. Meller.....	30
Paul Mestrezat.....	100
M. Le Maire de Bordeaux...	10
G. F. Molinié.....	10
Montméja.....	10
Mortier, Lacoste et Baguenard	10
Paris et Damas.....	25
J. Payraud.....	5
Vicomte de Pelleport-Burète	10
Vte P. de Pelleport-Burète...	10
Meo Petit .....	10
M. Peyrelongue.....	10
H. Peyrelongue.....	5
A. Peyrelongue père.....	20
Honoré Picon.....	25
Piganeau et fils.....	50
Mme Vve Preller.....	5
Mme Vve J. Prom.....	10
Mme Vve F. Prom.....	5
Maurel frères.....	50
J. Prom.....	10
L. Preller.....	20
Casimir Le Quellec.....	100
Louis Le Quellec.....	20
De Rancourt.....	10
E. Reddelien.....	20
J. Renous.....	10
Comtesse de Richemont....	5
Rodberg.....	10
H. Rodel.....	15
Rodel et fils frères.....	25
<i>A Reporter</i> .....F.	3,957

<i>Report</i> .....F.	3,957
Rodrigues .....	5
Rosenfeld.....	5
Riethman.....	10
Mme Salles.....	5
F. Samazeuilh et fils.....	50
Mme F. Sargos.....	5
Mme Vve Seurin.....	25
Robert Sylvestre.....	20
Schœngrun-Lopès-Dubec...	10
Schröder et Schyler et Cie..	25
Segrestaa.....	10
Séguinaud-Galibert.....	10
G. Silliman .....	500
Société suisse de bienfaisance	30
Mme Vve A. Sorbé.....	20
Octave Sorbé.....	5
Soula, de Trincaud-Latour et Cie.....	10
Mme Surget.....	5
Tampier.....	10
Tampier, David-Beaulieu et Debrosse.....	20
Tastet et Lawton.....	50
Teindas.....	20
Testard et Cie.....	10
H. Tournon.....	20
Touton et Cross.....	20
Mme Ch. Vieillard.....	10
Villepastour.....	2
Mme Vallet.....	5
Mme Vve A. Weizel.....	10
<i>Total</i> .....F.	4,884

